

Conditions générales de vente de l'Afim applicables aux actions de formation

Définitions

- Actions de formation interentreprises réalisées dans les locaux mis à disposition par l'Afim
- Actions de formation intra entreprise réalisées pour le compte d'un Client ou d'un Groupe

Objet et champ d'application

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Documents contractuels

L'Afim fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi.

Le Client s'engage à retourner, sous 10 jours calendaires; à l'Afim un exemplaire signé et portant son cachet commercial :

- Pour les actions de formation interentreprises, la facture est jointe à la convention de stage. Une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client ainsi que la feuille d'émargement après la formation.
- Pour les actions de formation intra entreprises, la facture sera expédiée en fin de formation avec la feuille d'émargement.

Prix, facturation et règlements

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Toute action de formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables, sans escompte, à l'ordre de l'Afim et à 20 jours date de réception de facture.

Pour les actions de formation interentreprises, les déjeuners sont compris dans le prix.

Règlement par un OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- 1 de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- 2 de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur un bon de commande.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si l'Afim n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA avant le 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du séminaire.

Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par l'Afim après demande écrite du Client accompagné d'un Relevé d'identité bancaire.

Pénalités de retard

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client des pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal (C.Com. Art. 441-6 al 3).

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à l'Afim, sans avoir procédé au paiement de la commande précédente, l'Afim pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report

Pour les stages interentreprises, toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, (fax ou email).

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 15 jours francs ouvrables avant le début du stage, 35 % du montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Si l'annulation intervient moins de 15 jours francs ouvrables avant le début de la formation et que cette action de formation est reportée dans un délai d'un an, l'acompte de 35 % du montant de la participation sera porté au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai d'un an, l'acompte restera acquis à l'Afim à titre d'indemnité forfaitaire.

Application de la loi Informatique et Liberté

Les informations qui sont communiquées par le Client à l'Afim en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'Afim pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi **Informatique et Libertés** du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données. Le Client peut écrire à l'Afim pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant et il peut également à tout moment exercer ses droits de rectification dans le fichier de l'Afim.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre l'Afim et ses Clients relèvent de la Loi française.

Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la Compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris quel que soit le siège.